CAPS. PAGES.		
32 .	Acte autorisant la cour de police de la cité d'Halifax à condamner les jeunes délinquants à la détention dans l'Ecole d'industrie d'Halifax	90
33.	Acte à l'effet de maintenir en vigueur et de rendre permanents certains actes et parties d'actes de la province du Nouveau-Brunswick, relatifs au corps de police de la paroisse de Portland, cité et comté de St. Jean.	91
34.	Acte pour remédier à l'inconvénient qui résulterait de l'expiration des actes et parties d'actes mentionnés ci-dessous avant la passation de l'acte de la présente session destiné à les maintenir en vigueur	93
3 5.	Acte concernant les passages d'eau	94
36.	Acte relatif aux marques apposées sur les bois de construction	97
37.	Acte pour amender la loi relative à l'inspection des cuirs et peaux crues.	99
38.	Acte relatif aux syndics officiels nommés en vertu de l'acte concernant la faillite, 1864, et pour amender l'acte de faillite de 1869	101
39 .	Acte pour continuer pendant un temps limité l'acte y mentionné	102
4 0.	Acte à l'effet de transférer à Sa Majesté, pour les fins y mentionnées, les propriétés et les pouvoirs dont sont actuellement revêtus le syndics de la Banque du Haut-Canada	103
41.	Acte pour continuer en force les dispositions de divers actes concernant la Banque du Peuple	105
42 .	Acte à l'effet de pourvoir à la fusion de la Banque Canadienne de Commerce avec le président, les directeurs et la Compagnie de la Banque de Gore	107
43.	Acte pour amender l'Acte incorporant la Banque des Marchands d'Halifax	109
44.	Acte pour amender de nouveau les actes relatifs à l'amélioration et à l'administration du havre de Québec	109
45.	Acte pour autoriser la corporation du township de Collingwood, dans le comté de Grey, à imposer et percevoir des droits de havre, à l'embouchure de la rivière aux Castors, et pour d'autres fins	111
4 6.	Acte pour autoriser la ville de Belleville à imposer et percevoir des droits de havre, et pour d'autres fins	113
4 7.	Acte pour incorporer une Compagnie pour la construction d'un canal à navires devant relier les eaux du Lac Champlain à celles du fleuve Saint-Laurent.	115
4 8.	Acte pour incorporer la compagnie du cal d'Ontario et Erié	141